

Le 22 juin 2017

CAP Locales de RECOURS EN NOTATION 2017 Cadres A, B, et C

Dans la suite de la campagne d'**Entretien Professionnel 2017** (Gestion 2016), le temps est venu des recours auprès des CAP locales de la DISI Paris-Normandie (le 22 juin 2017 pour les A et le 26 juin pour les B et C).

CAPL n°1 Inspecteurs

En introduction, la direction a annoncé que la réserve disponible pour la CAPL des cadres A était de **2 fois 1 mois et 1 fois 2 mois**.

7 inspecteurs ont déposé un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique. Les 7 dossiers ont bénéficié d'une satisfaction partielle.

Seulement 5 inspecteurs ont fait appel auprès de la CAP Locale, après rejet partiel de leurs recours auprès de l'autorité hiérarchique.

Lors de la CAPL :

2 agents demandaient seulement une bonification dans le cadre de leur recours :

1 agent a eu entière satisfaction, le président de la CAPL lui a accordé un R2,
le 2ème a lui obtenu un R1.

1 agent demandait la suppression de lignes « négatives » dans ses résultats professionnels et dans l'appréciation générale :

sa demande a été acceptée.

1 agent demandait la modification de son profil croix et une bonification la plus large possible :

le président de la CAPL a rejeté la demande de modification du profil croix, au motif que la demande ne figurait pas dans le recours hiérarchique. En effet, la CAPL examine uniquement ce qui a été demandé dans le recours hiérarchique.

Voilà bien la preuve que ce recours hiérarchique est un barrage aux demandes de révision en CAPL. C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques dénonce et exige le retrait du recours hiérarchique.

Le mécanisme recours hiérarchique puis CAPL complique la procédure pour des agents néophytes. N'hésitez pas à contacter vos élus en CAPL dès lors que vous souhaitez engager une procédure de révision du CREP.

Pour la demande concernant la bonification, le président a accordé un R1.

1 agent demandait la modification de certaines phrases de son CREP, la modification de son profil croix et une bonification la plus large possible

Le président n'a rien voulu entendre des arguments des élus et n'a rien accordé. Pourtant, les représentants des 3 organisations syndicales présentes (Solidaires Finances Publiques, CGT et FO) ont

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en CAP Locales :

1/2

| | Titulaires | | Suppléants | |
|---------------|--|--|--|---|
| CAPL 1 | Jean-Luc DEBON | ESI CAEN | Marie-France FORNAY | ESI VERSAILLES Chantiers |
| CAPL 2 | Carole BAILLY Blandine DEYDIER Isabelle PHILIPPOT Isabelle TROUILLARD | ESI ORLEANS ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI ORLEANS | Agnès GLASSMANN Laurent LESCA Gilles DEBRACH Rachel MONDAMERT | ESI VERSAILLES Chantiers ESI NANTERRE CID Vanves ESI NANTERRE CID Vanves ESI ORLEANS |
| CAPL 3 | Céline GIRAUD Alexandre CASTRO | ESI ORLEANS ESI NANTERRE CID Vanves | Catherine CHAUVOT | ESI VERSAILLES Chantiers |

tous dénoncé les travers de l'évaluateur : une fâcheuse tendance à oublier les travaux effectués et une volonté de minorer les activités de l'agent.

Pour justifier son refus, le président de la CAPL souligne que les demandes de l'agent ont été entendues et prises en compte par les nombreuses modifications acceptées par l'autorité hiérarchique. Il prend acte que son travail ne doit pas être minoré. La situation de l'agent au sein du service sera étudié. N'est-ce pas reconnaître qu'il y a un problème entre le chef de service et l'agent ?

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont défendu 3 des 5 dossiers présentés à cette CAPL

CAPL n°2 des Contrôleurs.

6 contrôleurs ont déposé un recours auprès de l'autorité hiérarchique. 4 agents ont fait appel auprès de la CAP Locale, après le rejet partiel ou total de leur demande auprès de l'autorité hiérarchique.

Les 4 dossiers évoqués ont été défendus par Solidaires Finances Publiques.

Lors de la CAPL :

- 2 dossiers ont obtenu une reformulation partielle de l'appréciation générale.
- 1 dossier a obtenu une modification partielle de ses résultats professionnels.
- 1 dossier n'a rien obtenu.

Rappel : suite à l'application de PPCR dès 2017 pour les contrôleurs, il n'y a plus de bonification attribuée.

Les représentants des personnels ont voté unanimement CONTRE tous les refus de l'administration et POUR lorsque les agents obtenaient satisfaction.

CAPL n°3 Agents

Un seul agent a déposé un recours hiérarchique et a obtenu satisfaction.

Aucun dossier à examiner lors de cette CAPL.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL restent à votre disposition pour tous renseignements.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en CAP Locales :

2/2

| | <i>Titulaires</i> | | <i>Suppléants</i> | |
|---------------|--|--|--|---|
| CAPL 1 | Jean-Luc DEBON | ESI CAEN | Marie-France FORNAY | ESI VERSAILLES Chantiers |
| CAPL 2 | Carole BAILLY Blandine DEYDIER Isabelle PHILIPPOT Isabelle TROUILLARD | ESI ORLEANS ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI ORLEANS | Agnès GLASSMANN Laurent LESCA Gilles DEBRACH Rachel MONDAMERT | ESI VERSAILLES Chantiers ESI NANTERRE CID Vanves ESI NANTERRE CID Vanves ESI ORLEANS |
| CAPL 3 | Céline GIRAUD Alexandre CASTRO | ESI ORLEANS ESI NANTERRE CID Vanves | Catherine CHAUVOT | ESI VERSAILLES Chantiers |